



**Arrêté du maire
de la commune de BLOYE -74150- HAUTE-SAVOIE**

OBJET :

ARRETÉ DE CIRCULATION POUR TRAVAUX.

La Maire de BLOYE, Haute-Savoie,

VU l'article L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation en date du 22 janvier 2026 faite par la société SARL DAVIET VIBERT TP pour la société LA SAUR, Monsieur Jean-Luc VIBERT,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la Route de Ballentrard, dans un but de sécurité publique afin de permettre des travaux de tranchée pour branchement eau potable réalisé par la société LA SAUR du mercredi 28 janvier 2026 au vendredi 06 février 2026,

VU l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les travaux seront réalisés hors agglomération sur la Route de Ballentrard, pour une durée de 10 jours calendaires du mercredi 28 janvier 2026 au vendredi 06 février 2026 de 08h00 à 17h00. La circulation sera alternée manuellement. Un empiètement sur la chaussée est prévu avec une largeur de voie maintenue de 3 mètres. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Les travaux seront des travaux de tranchée pour branchement eau potable réalisé par la société LA SAUR (cf. demande d'arrêté de police de la circulation+plan). L'intervention des travaux durera 10 jours calendaires du 28/01/2026 au 06/02/2026.

Article 2 : La sécurisation sera mise en place par la société SARL DAVIET VIBERT TP pour le compte de la société LA SAUR. Le présent arrêté sera placé de façon visible pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly, Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly, Monsieur l'Agent de Maîtrise du CERD d'Alby-sur-Chéran, Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, la société SARL DAVIET VIBERT TP pour la société LA SAUR, Madame la Maire de Bloye, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et annexé au registre des arrêtés du Maire.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly,
- Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly,
- Monsieur Hervé ISEPPY, Agent de Maîtrise, CERD d'Alby-sur-Chéran,
- Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,
- Monsieur Jean-Luc VIBERT, la société SARL DAVIET VIBERT TP pour la société LA SAUR,
- Affichage en mairie de Bloye.

Acte rendu exécutoire après publication
ou affichage en date du :

Madame la Maire,
Isabelle BOUCHET.



Fait à BLOYE, le 22 janvier 2026
Madame la Maire,
Isabelle BOUCHET.

